

CHAPITRE 17

RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DES ENTREPRISES & DÉVELOPPEMENT DURABLE

La responsabilité sociétale des entreprises est selon la Commission européenne, un « concept dans lequel les entreprises intègrent les préoccupations sociales, environnementales et économiques dans leurs activités et dans leurs interactions avec leurs parties prenantes sur une base volontaire ». L'intégration de la RSE et du développement durable dans les modes de fonctionnement et dans les prises de décisions des entreprises est un réel levier de performance. Cela génère des changements passant nécessairement par une prise de conscience des dirigeants et des salariés. Cette nouvelle vision du rôle de l'entreprise dans la société qui l'entoure devient alors un levier d'innovation : innovations sur les produits, sur leurs processus de fabrication mais aussi organisationnelles, sur les ressources humaines, les relations avec les fournisseurs... La plateforme nationale d'action globale pour la RSE, créée en 2013, a présenté en 2016 un rapport intitulé « La RSE, levier de compétitivité et de mise en œuvre du développement durable, en particulier pour les TPE-PME ». Dans ce rapport, les auteurs mettent en avant quatre arguments afin de convaincre les dirigeants de TPE et de PME de se lancer dans une démarche RSE :

- Argument éthique : engagement du chef d'entreprise qui prouve son sens de l'intérêt général et son souci de transparence.
- Argument stratégique : en amenant l'entreprise à appréhender son impact sur la société et l'environnement.
- Argument économique : la RSE est un investissement, qui doit être mesuré au regard du gain de compétitivité qu'elle engendre à court et moyen termes.
- Argument social : il est fondamental de rappeler aux dirigeants de TPE/PME que les démarches RSE sont basées sur un dialogue avec les salariés et/ou leurs représentants en concertation avec les parties prenantes.

REPÈRES



Géraldine Fort, déléguée générale de l'Orse, Observatoire de la responsabilité sociétale des entreprises

L'observatoire de la responsabilité sociétale des entreprises est une organisation multi parties prenantes qui accompagne la transformation de la RSE dans les entreprises. Cette association, loi 1901, qui a vu le jour en 2000, regroupe aujourd'hui plus d'une centaine de membres venant des grandes entreprises du monde de l'industrie, des services et de la finance, des sociétés de gestion de portefeuilles et des investisseurs, des organismes professionnels et sociaux ainsi que des organisations syndicales. L'Orse est aussi membre d'un réseau européen de promotion d'entreprises européennes engagées sur la thématique RSE, CSR Europe.



Comment définissez-vous la responsabilité sociétale des entreprises (RSE) ?

Depuis 2001, avec l'impulsion de la loi NRE (Nouvelles réglementations économiques), on parle de la RSE en France qui a obligé les entreprises cotées à rendre public un reporting environnemental et social. Ainsi, l'Orse accompagne depuis 16 ans les entreprises, les organisations syndicales, les fédérations professionnelles pour co-construire avec eux des outils, publier des guides de bonnes pratiques, organiser des conférences pour les partager. La RSE est la manière dont les entreprises intègrent, sur une base volontaire, des préoccupations sociales, sociétales, environnementales dans leurs activités économiques comme dans leurs interactions avec toutes les parties prenantes, qu'elles soient internes (salariés, dirigeants, actionnaires) ou externes (fournisseurs, clients, ONG). L'article 225 de la loi Grenelle 2 (2010) qui a renforcé la loi de 2001,

contraint les entreprises à réaliser un reporting RSE, y compris celles de plus de 500 salariés. De plus en plus d'experts, d'associations les accompagnent dans leurs démarches pour irriguer les stratégies d'entreprises des questions de RSE. C'est l'occasion de repenser le modèle de l'entreprise du XXI^e siècle, de susciter de nouvelles dynamiques de croissance durable et de fidéliser des talents.

La RSE résonne-t-elle à l'échelle nationale ?

Au plan national, il existe effectivement une plateforme nationale RSE créée en 2012 par le Premier ministre, dont l'Orse fait partie avec d'autres organisations représentants des employeurs, des salariés, de la société civile. Ces représentants se réunissent régulièrement pour avancer sur des sujets comme la compétitivité, la transparence, la chaîne de valeurs.

Les thématiques liées à la RSE sont nombreuses. Quelles sont les principales thématiques développées pour les entreprises ?

L'Orse propose un certain nombre de réflexions qui émergent dans les entreprises. Quatre sujets phares nous animent en particulier :

1. le volet gouvernance avec les questions de stratégie RSE, d'éthique, de gestion des risques, de dialogue avec les parties prenantes, ou encore d'achats responsables ;
2. le volet social avec les sujets d'égalité professionnelle, de diversité, de management responsable, de digitalisation ;
3. le volet finance avec notamment le grand sujet de la transition énergétique ;
4. le volet performance et reporting pour aider les entreprises à trouver les bons outils, pour définir leurs enjeux clés et mesurer leurs avancées.



C'est l'occasion de repenser le modèle de l'entreprise du XXI^e siècle, de susciter de nouvelles dynamiques de croissance durable et de fidéliser des talents.



Dans ce cadre, quelles sont les missions et objectifs de l'Orse ?

Les objectifs de l'Orse sont nombreux :

- anticiper et animer les dynamiques émergentes de la RSE ;
- fédérer autour de la RSE toutes les fonctions dans les organisations et faire évoluer les membres ;
- mettre à disposition de nos membres des clés de compréhension, des outils et une analyse

des bonnes pratiques en France, en Europe et à l'international ;

- favoriser l'échange d'informations entre les membres de l'association sur leurs expériences respectives ;
- animer la réflexion, notamment via des groupes de travail réunissant des représentants des entreprises, des experts, des universitaires et des représentants syndicaux ;
- sensibiliser les responsables économiques, sociaux et institutionnels à la responsabilité sociétale ;
- faciliter la constitution de partenariats avec les acteurs et les réseaux concernés, en France, en Europe.

Quelle sont vos perspectives pour les années à venir ?

La marque de fabrique de l'Orse est d'ouvrir en permanence de nouveaux champs de réflexion. Historiquement très impliqué sur les questions d'égalité professionnelle, l'observatoire de la RSE continuera de nourrir le débat sur ses questions, ainsi que sur les sujets de la diversité, de l'égalité des chances, du dialogue social et du dialogue avec les parties prenantes. Nous accompagnerons les entreprises qui, au-delà du challenge d'être performantes économiquement, veulent mettre en place une performance globale (économique, sociale et environnementale). Enfin, nous soutiendrons nos efforts pour accompagner la collaboration du secteur financier avec l'ensemble du secteur privé sur la question de la transition énergétique. Au-delà de la COP21, puis de la COP22, nous devons travailler ensemble pour atteindre les objectifs du développement durable. Être membre de l'Orse c'est échanger avec ses pairs, c'est participer à des travaux de fonds. C'est aussi appartenir à un réseau d'entreprises visionnaires.



Laurent Lévêque, responsable national du programme 3D Destination Développement Durable®

Laurent Lévêque est auditeur et conseil QHSE, responsable d'évaluation AFAQ 26000. A ce titre, il est à l'origine, en 2007, du lancement du programme 3D- Destination Développement Durable®. Cette initiative est portée par COOP de France Aquitaine (COOP de France est depuis 1966 l'organisation professionnelle unitaire de la coopération agricole) avec le concours du groupe AFNOR. Cette action collective, financée par la région Aquitaine, la DIRECCTE et la communauté européenne vise à accompagner les coopératives agricoles et agroalimentaires sur la voie de la responsabilité sociétale.



TÉMOIGNAGE

Tout d'abord, quelle est pour vous la définition de la RSE ?

La RSE est avant tout un nouveau modèle économique. Prenons par exemple le cas particulier de l'agroalimentaire, les prix de vente peuvent être réglementés et pour certains produits fixés au niveau mondial. De plus, 87 % des produits issus de cette filière sont distribués par quatre grands groupes de

distribution sur le marché français. Ce contexte fait qu'en 2016, on assiste à une baisse des prix de vente. Pour les entreprises de ce secteur, il faut donc trouver de nouveaux modèles capables de pérenniser leur développement. La RSE est un de ces modèles. La RSE est basée sur le fait que les entreprises doivent prendre conscience qu'elles évoluent dans un environnement systémique : elles ont une responsabilité vis-à-vis des impacts de leurs décisions et de leurs activités sur la

société et sur l'environnement. Cela se traduit par un comportement transparent et éthique qui contribue au développement durable.

Par ailleurs, comment définissez-vous le développement durable ?

Le développement durable a été défini en 1987 par le rapport Brundtland : « Un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre les capacités des générations futures à répondre aux leurs ». Concrètement, c'est la convergence de trois composants : le social, l'environnement et l'économique. Il s'agit alors de créer de la richesse en « consommant » moins d'environnement et en contribuant au progrès social.

Vous intervenez dans le domaine agroalimentaire. COOP de France Aquitaine qui a développé en 2007 un programme intitulé 3D- destination développement durable. Pouvez-vous nous présenter ce programme ?

3D est le plus ancien programme européen destiné à accompagner les entreprises coopératives et agroalimentaires dans toutes les étapes de leur démarche RSE. 3D propose des outils et méthodes afin d'inciter, d'accompagner et d'optimiser les démarches RSE des entreprises. Le développement a été fait pour l'agroalimentaire, en impliquant et en prenant en considération tous les acteurs de la chaîne : des producteurs aux fabricants d'emballage. Il n'y a pas de structure juridique. Il n'y a pas d'actions commerciales en tant que telles, cela fonctionne avec le bouche à oreille. 13 entreprises pionnières de la région Aquitaine étaient présentes dès le début de l'aventure. En 2016, ce sont plus de 200 entreprises qui ont participé à ce programme qui est depuis déployé au niveau national.

Comment se déroule ce programme ?

Le point de départ est la volonté de l'entreprise. Il faut un engagement ferme des dirigeants pour entamer cette démarche. Quand l'entreprise est donc partante, un point « zéro » est réalisé. Il y a une journée de formation sur la RSE avec l'ensemble des pilotes de processus (Directeur administratif et financier, responsable qualité, encadrement...). Cette formation sert surtout à préparer la venue d'experts et l'identification des parties prenantes. A la fin de cette première étape, le guide 3D, destiné à préparer un diagnostic, est remis.

La RSE n'est pas une innovation en soi mais plutôt est une source d'innovation. Elle amène les entreprises, leurs dirigeants mais aussi leurs salariés, à penser autrement et à sortir des sentiers battus.

Qui réalise ce diagnostic ?

Pour une PME, ce diagnostic, qui dure généralement deux jours, est réalisé par deux experts (un seul pour les entreprises de moins de 30 salariés). Les experts 3D, qui sont 60, guident les entreprises dans cette réflexion. La

plupart des entreprises ne sont pas conscientes qu'elles ont déjà plein d'actions mises en place en interne. Cette étape est alors un passage au scanner de l'entreprise en se basant sur huit critères.

Les 8 critères du Diagnostic 3D



Copyright 3D / Coop de France/ AFNOR

A la fin du diagnostic, il y a un rapport de 60 à 80 pages réalisé par les deux experts présentant les pratiques usuelles, les bonnes pratiques et les pratiques améliorables. Le rapport de diagnostic 3D est présenté oralement à la direction de l'entreprise et permet à l'entreprise de construire son projet et son plan d'actions.

Qui suit ensuite ce plan d'action ?

Les plans d'action sont ensuite suivis en interne ou éventuellement avec l'aide de consultants. Mais ce plan d'action sert aussi de référence pour entamer des chantiers via les actions collectives proposées par les collectifs 3D dans toutes les régions. Il s'agit d'ateliers d'échanges qui aboutissent à des projets concrets sur des thématiques comme les achats responsables, le management de l'énergie, la rédaction d'une charte éthique et sociale, la performance industrielle... Enfin, il y a un suivi dans le temps. En Aquitaine, il y a par exemple 51 entreprises qui ont suivies le processus. Le but est de trouver des sujets fédérateurs pour qu'une entreprise vienne une à deux fois par an.

Le programme a été initié en 2007. Avez-vous observé des résultats depuis ?

Bien sûr. Repenser son organisation, son positionnement, ses processus par le prisme de la RSE permet aux entreprises de progresser. Je citerai comme exemple les Vignerons du Buzet (source : www.vignerons-buzet.fr) qui affichent une croissance de 20 % de leur CA sans augmenter leur volume de production. Ils mettent en avant la valorisation de leur savoir-faire et le développement durable. Plus généralement, le retour des entreprises sur le collectif 3D est valorisant. L'accompagnement dans une démarche structurée a des atouts indéniables : une reconnaissance des parties prenantes, une mutualisation des outils et des compétences, une valorisation de l'engagement de l'entreprise. De plus, le collectif permet des échanges enrichissants dans un réseau d'entreprises engagées.

Le déploiement d'une démarche RSE favorise donc l'innovation...

La RSE n'est pas une innovation en soi mais plutôt une source d'innovation. Elle amène les entreprises, leurs dirigeants mais aussi leurs salariés, à penser autrement et à sortir des sentiers battus. Les innovations ne sont pas que technologiques. Celles liées à la RSE se font, par exemple, dans le domaine des ressources humaines en travaillant sur les discriminations, l'employabilité permanente, l'établissement d'un dialogue social constructif et pérenne. Je peux aussi citer l'exemple de l'entreprise Rougeline. Cette SAS, qui est aujourd'hui l'un des producteurs et distributeurs majeurs de fruits et légumes en France, souffrait d'un boycott, car ils produisaient des fruits hors saison. Ils ont innové en développant des écoserres. L'écoserre, qui est une marque déposée, est un modèle de serre créée par les paysans et maraichers du Sud de la France. Elles sont organisées en coopérative.

Cette démarche, initiée dans le domaine de l'agro-alimentaire, est-elle transposable dans d'autres secteurs d'activité ?

Bien sûr. La démarche 3D et les outils associés peuvent être utilisés par tout type d'entreprise. D'ailleurs, des entreprises de création et de production d'emballage pour l'agroalimentaire sont des entreprises avec un fonctionnement industriel que l'on retrouve dans de nombreux secteurs d'activité.

Enfin, ces innovations créent-elles de l'emploi ?

Cette démarche a été mise en place pour créer de l'emploi dans le secteur agroalimentaire. Il ne faut pas oublier cet aspect de développement dans le développement durable. Il y a bien sûr des craintes de suppression d'emploi quand les opérateurs se voient proposer des robots afin de diminuer la pénibilité de certaines tâches. Mais dans une démarche accompagnée et structurée, ces emplois ne sont pas supprimés. La réflexion permet entre autres de repositionner les opérateurs.

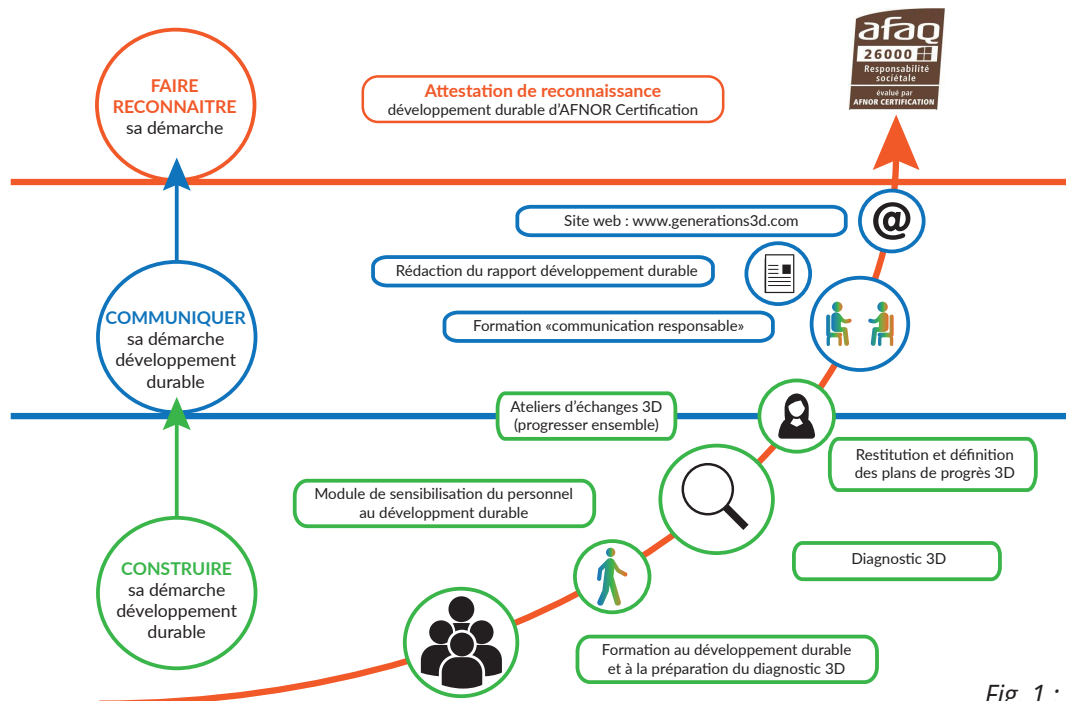


Fig. 1 : Schéma AFNOR



ZOOM LA NORME ISO 26000

La norme ISO 26000, publiée en 2010, est la norme de l'Organisation internationale de normalisation (ISO) concernant la responsabilité sociétale des organisations. Cette norme définit, notamment pour les entreprises soucieuses de leur écosystème, comment intégrer le développement durable dans leur processus. Ce référentiel a été construit dans une logique d'amélioration continue. Cette norme ne donne pas lieu à une certification. Selon l'ISO, « ISO 26000 donne des lignes directrices aux entreprises et aux organisations pour opérer de manière socialement responsable. Cela signifie agir de manière éthique et transparente de façon à contribuer à la bonne santé et au bien-être de la société » (source : site internet www.iso.org). Le contenu de la norme s'articule autour de sept articles : la gouvernance de l'organisation, les droits de l'Homme, les relations et conditions de travail, l'environnement, la loyauté des pratiques, les questions relatives aux consommateurs, les communautés et le développement local. L'organisation souhaitant mettre en œuvre cette norme trouvera donc la définition des termes importants relatifs à la responsabilité sociétale, ses principes fondamentaux et ses domaines d'actions. Les lignes directrices permettant la mise en place d'un plan d'actions sont aussi largement détaillées, ainsi que celles destinées à valoriser les bonnes pratiques.



Benoit François, Président de la holding, Collard & Trolart

Fondée en 1929, Collard & Trolart a une activité historique dans le génie thermique. L'entreprise propose des solutions liées à l'efficacité énergétique (chauffage et eau chaude sanitaire, réseaux de chaleur, vapeur industrielle). Cette PME, employant 25 personnes, a été reprise en 2014 par deux anciens de General Electric, Benoit François et Charles Baumgartner. Le modèle industriel et commercial repose sur quelques éléments clés : des activités intégrées de la conception au service après-vente, des compétences et expertises de niche, des clients historiques publics et privés, un univers très règlementé et en constante mutation.



Quelles sont les ambitions actuelles de Collard & Trolart ?

L'entreprise a de belles perspectives de croissance. Nos objectifs passent par le renforcement de notre activité R&D et l'adaptation permanente de nos produits aux marchés desservis. Nous faisons aussi un focus sur les matériels et services à haute valeur ajoutée où nous pouvons faire valoir notre forte technicité. Nous utilisons d'une manière systématique les politiques d'efficacité énergétique incluant les subventions étatiques les plus adaptées. Tout cela passe par une capitalisation sur la notoriété de l'entreprise auprès des marchés historiques que sont la vapeur CPCU, le maintien de pression et l'eau chaude sanitaire. Enfin, l'innovation est au cœur de notre développement.

Comment se concrétisent ces innovations ?

L'innovation est au cœur-même de la démarche de l'entreprise et est une condition sine qua non pour pérenniser et développer les marchés existants. La R&D représente environ 15 % du CA, avec quatre ingénieurs à temps plein. Elle répond directement aux demandes du client avec lequel nous concevons des matériels souvent sur mesure, spécifiques à l'application en cause. Ces innovations se concrétisent dans différentes directions. Par exemple, sur les produits, nous développons de nouvelles gammes en adaptant celles existantes aux nécessités du client. Nos perspectives passent par une démarche conjointe d'optimisation des coûts complets, du processus innovation le plus abouti possible et du design des nouvelles gammes de produits et existants. Mais nos innovations touchent aussi les procédés, l'organisation et les modes de financement.



© Collard & Trolart

Quels sont les éléments déclencheurs de vos projets d'innovation ?

Nous sommes à l'écoute de l'évolution des exigences des maîtres d'ouvrages, installateurs et exploitants. Il y a aussi une évolution permanente des exigences normatives. La révolution digitale qui concerne le monde industriel et commerçant dans son ensemble et qui impacte le « business model » actuel est aussi une de nos voies de développement. Il y a désormais un marché mondial consultable en un clic. Pour nous, cela doit se traduire par une réactivité optimisée des offres commerciales et du « time to market ». Nos matériels, plus spécifiquement les solutions de régulation que nous proposons, doivent aussi répondre aux besoins d'une numérisation de plus en plus forte des applications dans lesquelles ils se retrouvent, en permettant, par exemple, aux opérateurs de réseaux, des possibilités accrues de diagnostic de pannes et de maintenance préventive.

Comment sont financés ces projets ?

Il y a tout d'abord les fonds propres de l'entreprise avec l'investissement apporté par les repreneurs. La BPI soutient aussi notre programme d'investissement. Citons enfin notre partenariat PM'Up. Pour le développement commercial à l'international, nous nous appuyons sur les dispositifs de la Coface et notamment l'assurance prospection. Nous utilisons aussi les dispositifs fiscaux français et notamment le Crédit impôt recherche (CIR) et le Crédit impôt innovation (CII), ainsi que les dispositifs de la Région, notamment l'AIR et PM'Up. Enfin, nous impliquons nos fournisseurs, par l'animation de partenariats formalisés :

- en Pull, avec un support à l'innovation fournisseur par l'accès à l'innovation des fournisseurs stratégiques et l'animation d'un processus interne dédié à cette approche ;
- en Push, par le développement conjoint d'initiatives et de projets initiés par l'entreprise, des partenariats avec des écoles d'ingénieurs (par apprentissage), des laboratoires de recherche et un expert agréé auprès du ministère de la recherche.

Pouvez-vous nous présenter ce dispositif AIR, l'aide à l'innovation responsable ?

La région Ile-de-France a mis en place une aide

pour les projets d'innovation responsable, c'est-à-dire respectueux du développement durable dans ses différentes composantes. L'aide à l'innovation responsable est une subvention entièrement financée par la région. Ce programme poursuit deux objectifs : aider les PME à mener des projets R&D qui seront les innovations de demain et participer à la conversion écologique et sociale du territoire francilien. Les PME relevant de l'industrie ou des services, en situation financière saine, jusqu'à 249 salariés et implantées dans la région francilienne peuvent bénéficier de ce programme.

Il faut proposer un projet pour en bénéficier ?

Effectivement, la PME doit présenter un projet répondant à un ou plusieurs critères du développement durable.

Quel projet avez-vous donc présenté ?

Nous avons un générateur d'eau chaude à gaz à condensation, développé en 1980 avec Gaz de France pour Accor et déployé dans de nombreux hôtels du groupe. Avec un volume d'eau important, une cuve en inox et un trait haut rendement, ce produit était très performant mais vieillissant et son look dépassé. Il fallait donc le repenser avec un cahier des charges adapté : améliorer l'aspect, l'accessibilité au brûleur, l'alléger, réduire ses émissions d'oxyde d'azote ainsi que les nuisances sonores. Avec l'aide d'un conseiller-référent de l'entreprise au sein de Paris Région Entreprises, nous avons donc monté un dossier d'Aide à l'innovation responsable.

Qu'est-ce que ce dispositif vous a apporté ?

Tout d'abord, il s'agit d'un financement qui, pour nous, a été de 40 000 euros. Mais pour une structure comme la nôtre, l'intérêt n'est pas que financier. Construire un dossier pour un dispositif comme celui-ci nous contraint à plus de rigueur. Il faut formaliser clairement les éléments du projet et surtout identifier et mettre en exergue son intérêt en termes de développement durable et de croissance économique.

Et quels sont les résultats obtenus ?

Ce dispositif nous a permis de concevoir toute une nouvelle gamme de générateurs d'eau chaude en mettant en avant de réels atouts en faveur du développement durable. Ces générateurs sont effectivement équipés d'un brûleur à gaz moins polluant au regard des rejets de CO2 et d'oxyde d'azote.

Quelles sont alors les perspectives de Collard et Trolart ?

Nous avons des challenges à relever. Notre activité est soumise aux aléas des politiques énergétiques françaises et européennes. Nous sommes sur un marché très porteur et pour en profiter, nous devons soigner notre image de marque et investir dans nos produits. Pour relever ces challenges, quatre ingénieurs sont impliqués au quotidien dans nos programmes liés à l'innovation. Plusieurs brevets sont à l'étude notamment sur le développement d'un brûleur pré-mélange. Tout cela, nous permet de prévoir une croissance de 15 à 20 % par an avec 10 % de rentabilité sur l'activité.



© Collard & Trolart



CE QU'IL FAUT RETENIR

LES POINTS ESSENTIELS

- **La RSE est un concept dans lequel les entreprises intègrent les préoccupations sociales, environnementales et économiques dans leurs activités et leurs interactions.**
- **La RSE, comme le développement durable, est source d'innovation car elle encourage les entreprises, leurs dirigeants, leurs salariés, à penser autrement.**
- **La norme ISO 26 000 est la norme qui accompagne les entreprises dans cette démarche.**

Le développement durable est la convergence de trois composants : le social, l'environnement et l'économique. La RSE, responsabilité sociétale des entreprises, s'inscrit dans cette prise de conscience qui pousse les organisations à prendre en compte l'impact de leurs décisions et de leurs prises de position sur leur écosystème. Cette prise de conscience de leur responsabilité leur permet de capitaliser sur une image positive. C'est aussi l'opportunité de répondre aux enjeux sociaux, de travailler sur la préservation de l'environnement, d'améliorer la performance globale de l'entreprise tout en se conformant aux réglementations. Cette orientation stratégique de l'entreprise est aussi source d'innovations. Cela se répercute, par exemple, sur la conception des produits qui répondent d'une manière stricte aux engagements écoresponsables, mais aussi sur les décisions liées à la fabrication, la relation avec les clients et les fournisseurs, la gestion des ressources matérielles et humaines. La norme ISO 26000, qui ne donne pas lieu à une certification, procure une méthodologie pour la mise en place de cette réflexion au sein d'une entreprise.



EN SAVOIR PLUS

-> Le site Internet de la COOP de France recense et valorise les actions concrètes dans le secteur agro-alimentaire afin d'inciter les entreprises de ce secteur à déployer une démarche RSE : www.rseagro.com.

-> Le site Internet de l'ORSE, pour retrouver toutes les publications de cette organisation concernant la responsabilité sociétale des entreprises : www.orse.org.

-> Le site Internet du ministère de l'environnement qui propose des définitions de la RSE et du développement durable : www.developpement-durable.gouv.fr.

-> Pour retrouver les travaux de la plateforme nationale d'action globale pour la RSE initiée en 2013 : www.strategie.gouv.fr.

-> Le site Internet de la FIM (fédération des industries mécaniques) propose un guide de la RSE à destination des PME mécaniciennes intitulé « Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) - Démarche au service de la stratégie et de l'efficacité des PME mécaniciennes » : www.fim.net.

-> Le site Internet dédié au reporting RSE des entreprises : www.reportingrse.org.